



LA CHARTE DU BASKET CLUB RABASTINOIS

Les membres du Conseil d'Administration ont établi des règles de vie ou de comportements simples mais essentielles afin qu'une bonne entente règne au sein du club. Ces règles de vie sont basées sur le **respect** et les **devoirs** communs à tous ceux qui sont présents au sein du club.

[A\) Les valeurs et respect .](#)

Comme les adultes se doivent de respecter les enfants, les enfants doivent montrer le plus grand respect non seulement envers les adultes qui les encadrent mais aussi envers leurs camarades :

Nous défendons des valeurs de respect , de mixité, de fair play , de solidarité qui sont également celle de la République.

1) Les horaires d'entraînements ainsi que les horaires de rendez-vous pour les compétitions à domicile ou à l'extérieur **doivent être respectés systématiquement**. Les parents veilleront à ce que leur(s) enfant(s) :

- a) Soit à la salle, **en tenue de sport** (chaussettes "épaisses", chaussure "basket", short, bouteille d'eau)
 - b) Arrive avant l'heure de la compétition à domicile.
 - c) Soit au lieu de rendez-vous pour une compétition à l'extérieur au moins 10 minutes avant le départ.
- 2) **En cas d'absence** à un entraînement, **l'entraîneur doit être prévenu** ; et dans le cas d'une rencontre à domicile ou à l'extérieur (ceci par respect pour les autres joueurs), l'entraîneur et/ou un responsable du club devront être avertis dans les meilleurs délais (si possible au moins la veille) afin de prendre les dispositions nécessaires.
- 3) **L'inscription au Basket Club Rabastinois est accompagné d'une volonté de progresser et d'assiduité. La présence des joueurs licenciés inscrits dans une compétition est obligatoire.** Le choix des joueurs est le fait de l'entraîneur suite au sérieux à l'entraînement . Le basket-ball est un sport d'équipe et l'absence d'un seul élément peut, si le nombre de joueurs est insuffisant, forcer le club à annuler la rencontre (forfait du match).

- 4) Dans la mesure de leurs possibilités, **les parents accompagneront si possible les enfants pour les rencontres se déroulant à l'extérieur** (le calendrier des rencontres est diffusé et transmis aux parents en début de saison). Il est souhaitable de partager les déplacements dans la saison.

B) Le respect de l'arbitre

1) Respecter l'arbitre : une compétition (et toute autre rencontre sportive) ne peut avoir lieu sans arbitre. Qu'il ou elle appartienne au club ou non, qu'il ou elle soit officiel(le) ou non, tout arbitre a droit au respect. Tout membre du club ainsi que parents et enfants ont le devoir de s'interdire tout comportement et toute parole visant à atteindre les arbitres dans leur intégrité (physique et morale).

Lors d'une rencontre, la décision d'un arbitre doit être acceptée, qu'elle vous soit comprise ou non. Les membres du Comité Directeur et responsable de salle ont le droit de faire sortir de la salle toute personne qui ne respecterait pas cette règle.

Toute faute technique ou disqualifiante entrainera une pénalité financière qui sera à la charge du joueur et non du club.

C) La Responsabilité

- 1) **L'entraîneur est responsable des enfants présents qui sont licenciés.** Les plus jeunes doivent être accompagnés jusque dans la salle et récupérés dans la salle de sport. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer de la présence de l'entraîneur et que l'entraînement ait bien lieu, autrement dit les parents doivent s'assurer de la prise en charge de l'enfant par l'entraîneur. C'est aussi l'occasion de se rencontrer entre nous.
- 2) **Les parents qui autorisent leur(s) enfant(s) à partir seul(s),** après les entraînements et les compétitions à domicile ou au retour des compétitions ayant lieu à l'extérieur, **doivent signer l'autorisation** fournie dans le dossier.

Le Conseil d'Administration du B.C.R.

SIGNATURE DES PARENTS (OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS)¹

SIGNATURE DU LICENCIÉ*

¹ Ecrire la mention " Lu et approuvé ".